

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2022 A 20H30**

Le vingt septembre deux mille vingt-deux à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Doué-en-Anjou se sont réunis dans la salle des Halles des Arènes de la commune déléguée de Doué-la-Fontaine sous la présidence de Monsieur Michel PATTÉE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BERNIER Annick, BOSSARD Sandrine, GAGNEUX Colette, MORON Nathalie, CHOUTEAU Edwige, DE CARCARADEC Myriam, SOULARD Marie-Pierre, CHAILLOU Jacqueline, ROBERT Sylvie, GUICHOUX Françoise, LAROCHE Sophie, POMMIER Anne, CHALON Nathalie, CAILLAUD Laurence, AUGEREAU Axelle, CHAUDELET Amélie, Messieurs PATTEE Michel, DELPHIN Michel, CONCHON Jacques, DUTERTRE Alexandre, VALLET José, LIGONNIERE David, MICHEAUD Anatole, JAMERON Didier, MERLI Patrick, GRELLET Jean-Pierre, LEFORT Alain, BERNERY Michel, BERNAUDEAU David, MOINET Jonathan, DILE Jean-Paul, CHEPTOU Bruno, BILLY Bruno, JAMME Thomas, MAROLLEAU Fabrice.

Etaient excusés :

Mme HUET Christine donne pouvoir à Mme MORON Nathalie, Mme OLIVIER Valérie donne pouvoir à Mme POMMIER Anne, M. LANGLOIS Emmanuel donne pouvoir à M. MOINET Jonathan.

Absents excusés :

ANGER Fabrice, SECOUE Nathalie, HERY Jean-Charles.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Alain LEFORT est désigné comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 14 septembre 2022
Nombre de membres du conseil municipal : 41
Quorum de l'assemblée : 21
Nombre de membres présents : 35
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de votants : 38
Date d'affichage : 23 septembre 2022

DENOMINATION DE LA VOIE DE DESSERTE DU LOTISSEMENT DES FOUGERES – COMMUNE DELEGUEE DE CONCOURSON-SUR-LAYON

Délibération n°2022.09.135 – Affaire inscrite à l'ordre du jour

Rapporteur : Monsieur CONCHON

Dans le cadre de la création d'un nouveau lotissement à Concourson-sur-Layon sur les parcelles 125 104 AC 488 et 125 104 AC 490, il est proposé de nommer la nouvelle voie d'accès du lotissement située entre la rue des Petites Ouches et se terminant en impasse sur la parcelle parcelles 125 104 AC 488 : **Lotissement des Fougères.**



Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce favorablement sur la proposition de « Lotissement des Fougères ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel PATTÉE

